

MAD 2023

- Dépôt des candidatures et formulation des vœux : **16 novembre au 30 novembre 2022**

Dépôt sur SIAT via le portail Arena, rubrique « Gestion de personnels/I-Prof/Les services/Mouvement des enseignants du 2d degré vers les COM

- Avis du supérieur hiérarchique : **23 novembre au 9 décembre 2022**

Avis à formuler sur l'application SIAT

- Transmission des PJ : **5 au 15 décembre 2022**

Identifiant et mot de passe personnel transmis à la fermeture de l'application SIAT

S'authentifier dans l'application MAD, accessible à l'adresse suivante : <https://mad.ac-polynesie.pf/>

Pièces justificatives à téléverser :

- une fiche individuelle de synthèse à réclamer auprès de la division des personnels enseignants de l'académie dont il dépend ;
- le dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière, ou, à défaut
 - pour les agents qui n'ont encore fait l'objet ni d'une inspection ni d'un rendez-vous de carrière : un avis circonstancié de l'inspecteur compétent,
 - pour les fonctionnaires stagiaires : un rapport du tuteur académique et du directeur de l'Inspé ;
- le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- une lettre de l'agent décrivant ses motivations pour rejoindre la Polynésie française ;
- uniquement pour les candidats en détachement ou qui ne sont pas en position d'activité : la fiche d'avis complétée par leur supérieur hiérarchique.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé. Tout dossier comportant des pièces différentes de celles demandées ne sera pas traité. Tout dossier transmis hors délai et tout dossier transmis par voie postale ne seront pris en compte.

- Sélection et notification aux candidats

Proposition d'une affectation au plus tard le **17 mars**.

Les agents devront accepter ou refuser impérativement avant le **21 mars**

Source : Bulletin officiel n°40 du 27 octobre 2022

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo40/MENH2225460N.htm>